

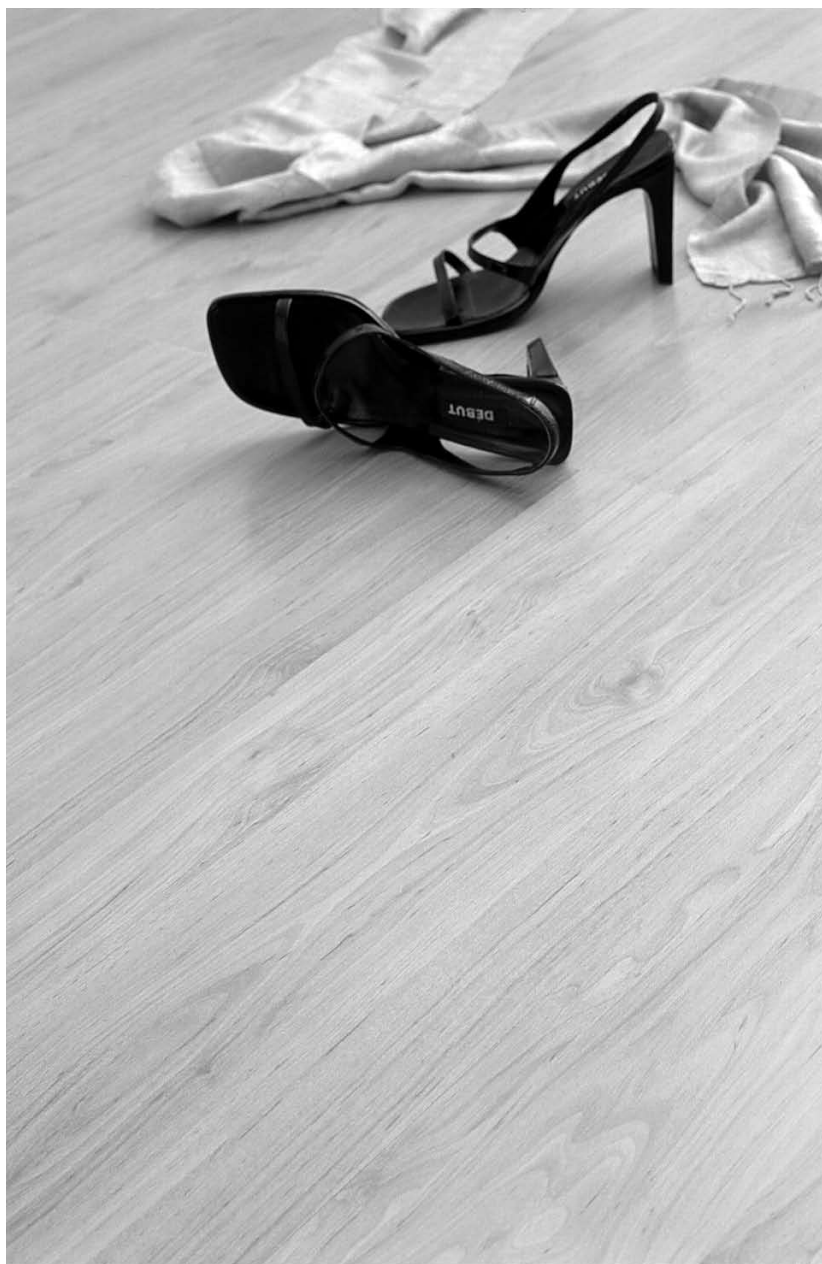
TUNDRA



Le revêtement de sol TUNDRA a passé de rudes épreuves en accord avec les normes pour revêtements de sol destinés à l'usage résidentiel et commercial léger (EN 13329).

Les revêtements de sol TUNDRA répondent à nos normes strictes de qualité et de durabilité. C'est pour cette raison que nous pouvons vous offrir une garantie de 10 ans. Le sol résistera à l'usure normale dans l'environnement auquel il est destiné. Cette garantie est soumise aux conditions décrites dans ce livret.







Éléments garantis

Dans des conditions normales d'usage, le revêtement est garanti contre l'usure prématurée, la décoloration par le soleil et les taches permanentes. La garantie est valable à compter de la date d'achat. La facture originale est requise comme preuve d'achat.

Les revêtements de sol TUNDRA sont conformes à la classe 31 de la norme européenne EN 13329, ce qui signifie qu'ils conviennent pour un usage dans toutes les pièces de la maison, sauf les salles de bains, chambres froides, sous-sols et pièces comportant un drain de sol. Ils sont aussi recommandés pour un usage commercial léger, dans les petits bureaux, par exemple, ou les salles de réunion, mais non dans les magasins ou boutiques.

En cas de défectuosité

IKEA décidera, après examen et à son entière discrétion, si l'article est couvert par cette garantie. S'il est couvert, IKEA, par l'intermédiaire de son service de réparation ou d'un partenaire autorisé, réparera l'article défectueux ou le remplacera par un article identique ou semblable, à son entière discrétion. Dans ce cas, IKEA paiera le coût des réparations, des pièces de rechange, de la main-d'œuvre et des frais de déplacement des réparateurs, à condition que l'article soit accessible à la réparation sans dépenses spéciales. Sont exclus, tous les travaux de réparation non autorisés par IKEA. Les pièces remplacées deviennent la propriété d'IKEA.

Si l'article n'est plus vendu par IKEA, IKEA fournira un article de remplacement approprié. Il revient à IKEA de déterminer, à son entière discrétion, ce qui constitue un remplacement approprié.

Conditions

La présente garantie ne s'applique pas si le revêtement a été utilisé de façon inadéquate, modifié ou nettoyé au moyen de méthodes ou de produits de nettoyage inappropriés.

La garantie ne couvre pas l'usure normale, les égratignures ou les dommages causés par des coups ou par des incidents fortuits.

La garantie ne s'applique pas si le revêtement de sol n'a pas été installé selon les instructions de pose fournies par IKEA.

La garantie ne s'applique pas si le revêtement de sol a été posé dans une pièce autre que celles recommandées par IKEA.

La garantie ne couvre pas les dommages indirects.

Conseils d'entretien

Le revêtement de sol stratifié ne doit jamais être poncé, ciré ou poli. Il est très facile à nettoyer et à entretenir. Il suffit de balayer ou de passer l'aspirateur. Les taches s'enlèvent à l'aide d'un chiffon humide. Au besoin, nettoyer le sol à l'aide d'eau additionnée d'un détergent doux, puis essuyer avec un chiffon sec.

Ne jamais utiliser de savon, de cire ou d'encaustique pour le nettoyer. Ces produits laissent un dépôt qui attire la poussière et la saleté.

Si les dommages sont plus importants, une ou plusieurs lames peuvent être remplacées. Rien n'y paraîtra puisque le sol stratifié ne change pas de couleur avec les années.

Renseignements utiles

S'assurer de doter les pieds des meubles de patins de feutre ou de roulettes doublées de caoutchouc. Penser également à placer un paillasson à l'entrée de la maison afin de retenir le gravier et les saletés. Le revêtement de sol contient du bois, il est important d'essuyer immédiatement tout dégât d'eau.

NOTE: Ne jamais verser d'eau directement sur le sol.

Législations provinciale et fédérale

Seul le premier acheteur de l'article peut se prévaloir de cette garantie. Toutes les garanties des articles vendus au Canada sont incessibles à un second acheteur, sauf en Saskatchewan.

Cette garantie vous accorde des droits légaux particuliers et n'a aucune incidence sur les droits accordés par toute législation en vigueur. Il se peut que vous jouissiez d'autres droits qui varient d'un pays à l'autre ou d'une province à l'autre. IKEA décline toute responsabilité en cas de dommages indirects. La législation de certaines provinces ne permet pas l'exclusion des dommages indirects. Il se peut que cette exclusion ne s'applique pas à votre cas particulier.



Service

Communiquez avec le personnel de votre magasin IKEA. Les adresses et numéros de téléphone se trouvent dans le catalogue IKEA et sur www.fr.IKEA.ca.

CONSERVEZ VOTRE FACTURE !

C'est votre preuve d'achat. Elle est requise pour faire valoir cette garantie.

Pour toute question ou si vous n'êtes pas satisfait, consultez le www.fr.IKEA.ca ou communiquez avec nous.

